

## Axa, entreprise sans tabac en septembre 2007



**A**xa Assurances Maroc va appliquer l'interdiction de fumer dans ses locaux à partir du 3 septembre 2007. Cette décision, s'inscrivant dans une optique de mise en conformité avec la législation en vigueur qui interdit le tabac dans les lieux publics (dahir n°1-91-112 du 27 Moharrem portant promulgation de la loi n°15-91), s'appliquera aussi bien au personnel de la compagnie qu'aux visiteurs de son siège casablancais. «Pour aboutir à l'interdiction définitive du tabac dans ses locaux, la compagnie a privilégié une démarche progressive et participative. Durant près de 3 mois, le personnel de la compagnie a été informé et sensibilisé sur l'intérêt de cette nouvelle mesure. Pendant le mois d'août, les derniers préparatifs d'une importante campagne de communication interne placée sous le thème 'Une seule vie, un seul capital santé', seront finalisés», explique-t-on à Axa Assurances Maroc. La compagnie éditera par ailleurs des documents à l'attention

de ses employés, fumeurs et non fumeurs, documents regroupant entre autres des astuces pratiques pour cesser le tabac ou encore des explications sur les conséquences néfastes de la cigarette sur la santé. Une assistance aux personnes souhaitant arrêter de fumer a également été prévue. □